



La Défense, le 7 mai 2014

## MESSAGE 2014-31

### Compte rendu de la réunion de présentation du bilan 2013 de l'IGPN

Cher(e)s collègues,

Les organisations syndicales représentatives de la Police Nationale ont été invitées par M<sup>me</sup> Marie-France MONEGER GUYOMARC'H, cheffe de l'Inspection Générale de la Police Nationale, à une réunion de présentation du bilan 2013 de l'IGPN.

Le SCPN y représentait seul les commissaires de police.

Vous trouverez ci-joint la plaquette présentant ce bilan annuel, qui retrace les restructurations et créations de mission ainsi que les statistiques et analyses de l'activité.

Le SCPN a profité de cette occasion pour attirer l'attention de l'équipe de direction de l'IGPN sur plusieurs points pour lesquels nous avons été alertés par les commissaires de police.

#### Le traitement des saisines issues de la plateforme de signalement

Bien que les signalements soient en forte baisse depuis la création de la plateforme, les chefs de service restent très sollicités par les Directions d'emploi pour répondre à des allégations de particuliers via internet, parfois pour des faits insignifiants. Cela représente une charge lourde pour les services territoriaux, alors que la saisine initiale de l'IGPN n'a d'autre vocation que d'informer les chefs de services locaux. M<sup>me</sup> MONEGER GUYOMARC'H nous a assuré de revoir ce processus avec les Directions centrales.

#### L'harmonisation des pratiques et des décisions en matière disciplinaire

Si l'IGPN est effectivement attachée à l'harmonisation des modes de travail, les chefs de service sont également en attente d'un "référentiel" de la politique de sanction, afin d'assurer l'équité entre les sanctions, permettant la création d'une "jurisprudence" cohérente au niveau national.

Nous avons redit à cette occasion notre indignation sur les sanctions déguisées infligées à de trop nombreux commissaires de police, mutés sans ménagement et sans procédure disciplinaire, à partir d'une injonction politique ou d'un "décideur" de haut niveau.

### Les contrôles inopinés de l'accueil dans les services

Bien que le SCPN ne soit pas opposé au principe d'une recherche constante de la qualité du service rendu, nous avons attiré l'attention sur le caractère assez désagréable de ces contrôles inopinés, qui viennent s'ajouter à de très nombreux autres du même genre. Les faits nous donnent raison, puisque l'IGPN reconnaît dans son bilan que l'immense majorité des situations observées sont très satisfaisantes. Un mode moins "intrusif" pourrait donc être mis en œuvre.

Sur la forme du document, tout en reconnaissant la qualité de la présentation du rapport de bilan 2013 (cf. pièce jointe), nous avons toutefois souligné notre interrogation sur la mention de l'affaire de la BAC Nord de Marseille (page 15).

En marge de la compétence de l'IGPN, le SCPN a abordé rapidement certains sujets afin d'obtenir une intervention de l'Administration :

### La protection fonctionnelle des fonctionnaires mis en cause

Alors que la mission dirigée en juillet 2012 par le Conseiller d'Etat GUYOMAR préconisait le renforcement de la protection fonctionnelle et de son accessibilité, nous avons été alertés par des commissaires de police sur des lenteurs et des réticences, voire des refus inexplicables, d'attribution de cette procédure par la DLPAJ, désormais compétente à la place de la DRCPN pour décider de son octroi.

Il semblerait que la DLPAJ évalue dans un 1<sup>er</sup> temps les chances d'obtenir une décision juridictionnelle favorable, avant d'engager des poursuites pour le fonctionnaire demandeur.

### Le contrôle de l'usage des fichiers de police

Le SCPN a alerté la cheffe de l'IGPN sur l'intérêt de sa participation plus fréquente au "groupe de contrôle des fichiers de police", créé par [l'arrêté du 20 octobre 2009](#), qui reste un lieu important pour valoriser le travail de contrôle interne effectué par la Police Nationale sur ses services.

Nous restons à votre disposition pour toute remarque que vous voudriez formuler sur ce sujet, et disponible si vous souhaitez nous alerter sur une situation particulière.

Emmanuel ROUX  
Secrétaire Général



Céline BERTHON  
Secrétaire Général adjoint

